



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL 21 & 22 Mars 2022



OBJECTIFS

- ✓ Intervenir face à une situation d'accident du travail en portant secours à la (aux) victimes.
- ✓ Acquérir des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours, destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés.
- ✓ Contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques à l'entreprise.



- Les candidats recevront leur carte « Sauveteur Secouriste du Travail » à l'issue de la formation.
- Elle doit être validée tous les 24 mois par une remise à niveau obligatoire (MAC SST).

Public :

Tous les Professionnels

Pré-requis :

Aucun

Nombre de participants :

4 minimum et 10 maximum

Modalités pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé en présentiel, à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés pour un effectif maximal de 10 stagiaires par groupe dans une salle dégagée permettant les exercices pratiques.

Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques.

Modalités et délai d'accès à l'inscription :

Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

Contactez-nous au préalable pour réserver votre place.

Attestations et validité :

A l'issue de la formation, une attestation de suivi, signée et datée est remise au participant.

Une carte Sauveteur Secouriste du Travail éditée par l'INRS sera transmise à chaque participant. Elle doit être validée tous les 24 mois par une remise à niveau obligatoire.

Un Aide-mémoire est remis à l'issue de la formation

Durée :

Deux journées de 7 heures soit 14 heures de 9h00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17h00

Dates et lieux :

21 & 22 Mars 2022 dans les locaux de la CAPEB, 17 rue des Mesliers 35510 CESSON-SÉVIGNÉ

Coût : → 280 €

Pour les salariés, l'entreprise doit faire une demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont elle dépend.

Pour les artisans, demande de prise en charge auprès du CONSEIL DE LA FORMATION effectuée par nos soins (pour 2021 : 15€ de l'heure pris en charge soit 210€, reste à charge de 70€)

**Accessibilité PSH :**

« Si vous êtes dans une situation de handicap, contactez-nous pour envisager des aménagements éventuels »

BULLETIN D'INSCRIPTION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

L'ENTREPRISE

Raison sociale : Nom du dirigeant :

Adresse de l'entreprise :

CP : Ville :

Téléphone :/...../...../...../.....

Mail :

SIRET : Code NAFA/APE :

Date de création de l'entreprise :

Activité principale :

Nombre de salariés :

Nom et prénom du stagiaire	Date et lieu de naissance	Statut*	Dates du stage
			21 et 22 Mars 2022

***Statut**

1 – chef d'entreprise non salarié 2 – conjoint-collaborateur 5 – Autre à préciser
 3 – salarié 4- demandeur d'emploi

Les informations recueillies sur ce formulaire dans le cadre de l'exécution d'un contrat de formation sont destinées à AMS Formation 35. Elles font l'objet d'un traitement informatisé dans le but de gérer votre formation et sont conservées pendant une durée conforme à la réglementation en vigueur. Conformément au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement de vos données personnelles ainsi que celui de l'imitation de leur traitement, en nous contactant à l'adresse ams.formation@orange.fr. En cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenay – TSA 87715 – 75334 Paris Cedex 07.

En m'inscrivant, j'atteste avoir pris connaissance des informations sur la protection des données personnelles ci-dessus.

Pour toute demande particulière d'adaptation des modalités de cette formation, merci de nous contacter au moins 2 semaines avant le début de la formation.

PIECE A JOINDRE A L'INSCRIPTION

Pour les chefs d'entreprise :

Extrait d'immatriculation D1 (délivré par la Chambre de métiers et de l'artisanat) récent, attestation de cotisation URSSAF de moins de 6 mois et RIB pour le remboursement du Conseil de la Formation. Chèque à l'ordre d'AMS Formation 35 de 280€. Nous nous occupons de la demande de prise en charge auprès du Conseil de la Formation

Pour les salariés :

Chèque à l'ordre d'AMS Formation 35 de 280€ encaissé après la formation. L'entreprise doit faire une demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont elle dépend.

Date et signature :

La formation **Sauveteur secouriste du travail**
prépare aux gestes qui sauvent.

Une **formation secourisme-SST** donne ainsi les bons réflexes pour répondre aux différents accidents de la vie : accidents cardio-vasculaires, étouffements, blessures, hémorragies...

Permettre à tous de suivre cette formation garantira à votre entreprise de travailler en toute sécurité mais aussi dans votre vie quotidienne.



2020

9 Stagiaires en formation SST

Taux satisfaction : 100%